

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Convocation du 16 juillet 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle BOTTEREAU, Vincent VIOLLEAU, Édith GOUJON, Gladys RÉVEILLÈRE, Cécile REULIER, Julien LAHAYE.

Absents : Mme Isabelle CESBRON, excusée, donne son pouvoir à Mme Cécile REULIER ;

M Olivier TURLAIS, excusé, donne son pouvoir à M Damien GRELLIÉ ;

M Olivier LENAIN, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

01 – SUBVENTION COMMUNALE 2026 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Inscrit au budget primitif Commune 2026 (article 657363) et sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de verser la subvention d'un montant de 8 000,00 euros (huit mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale de Montilliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 31 juillet 2026
Le Maire,

Pour Odre l'Adjoint
Damien CHARBONNIER



Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Convocation du 16 juillet 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle BOTTEREAU, Vincent VIOLLEAU, Édith GOUJON, Gladys RÉVEILLÈRE, Cécile REULIER, Julien LAHAYE.

Absents : Mme Isabelle CESBRON, excusée, donne son pouvoir à Mme Cécile REULIER ;

M Olivier TURLAIS, excusé, donne son pouvoir à M Damien GRELLIÉ ;

M Olivier LENAIN, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

02 - CONTROLE DU MOBILIER SPORTIF ET DES AIRES DE JEUX (2027-2031) – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Afin de faciliter la passation et le suivi des marchés relatifs au contrôle du mobilier sportif et des aires de jeux, et de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer notre commune au groupement de commandes pour la période 2027-2031 avec la ville de Cholet et les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Nuailly, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Les marchés correspondants seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période d'un an à compter de la notification et au plus tôt à compter du 31 janvier 2027, reconductibles trois fois par période d'un an, selon des engagements financiers maximums proposées par les communes. La participation de la commune de Montilliers est de 900 € maximums.

La Ville de Cholet sera désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,
- de signer et de notifier les marchés correspondants,

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Convocation du 16 juillet 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint, Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT, 3^{ème} adjoint, Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint, Thierry PINEAU, Isabelle BOTTEREAU, Vincent VIOLLEAU, Édith GOUJON, Gladys RÉVEILLÈRE, Cécile REULIER, Julien LAHAYE.

Absents : Mme Isabelle CESBRON, excusée, donne son pouvoir à Mme Cécile REULIER ;

M Olivier TURLAIS, excusé, donne son pouvoir à M Damien GRELLIÉ ;

M Olivier LENAIN, excusé, donne son pouvoir à M Thierry PINEAU.

Secrétaire de séance : Mr Julien LAHAYE

03 – GARANTIE D'UN EMPRUNT A CONTRACTER PAR L'ACAOAB (Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance)

Vu la demande de l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance tendant à obtenir la garantie de la Commune en vue de contracter un emprunt de 1 000 000, 00 € dédié à la rénovation du Prieuré millénaire.

Le projet consistant à la réhabilitation du Prieuré, associée à la construction de neuf logements permettant de proposer un parcours de gérontologie cohérent et évolutif articulé autour de solutions de logement adaptées et de services visant à maintenir l'autonomie, la sécurité et la qualité de vie des habitants. Un projet complémentaire avec les dispositifs existants, notamment en lien avec l'EHPAD du Prieuré, engagé dans une dynamique de réhabilitation.

Après avoir pris connaissance des conditions particulières du prêt :

- Montant emprunt : 1 000 000,00 €

- Taux : 4,00 %

- Durée d'emprunt : 20 ans

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L225261 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accorde** une garantie d'emprunt à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt de 1 000 000,00 €, que l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance propose de contracter.

La garantie d'emprunt à hauteur de 50 % est accordée pour la durée totale du prêt (20 ans).

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la banque et l'association ACAOAB.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal,

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers, le 31 juillet 2026
Le Maire,



Pour Odre l'Adjoint
Damien CHARBONNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Damien Charbonnier", written over a horizontal line.